

DELIBERATIONS

REUNION DU 15 DECEMBRE 2020

Le 8 décembre 2020, convocation écrite adressée personnellement à chaque conseiller municipal, pour la réunion prévue en mairie le 15 décembre 2020 à dix-neuf heures trente.

Le 15 décembre 2020, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en session ordinaire, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-René BOURON maire.

Présents : M. BOURON Jean-René, Mme METRAL Laure, M. BLANC Georges, Mme CHESSEL Christelle, M. CHESSEL Pascal, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ, M. BOCHATON Thomas.

Absents : Mme JONET Hélène (pouvoir à Delphine LAINÉ), M. DUFFOUR Raphaël.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

La séance est ouverte à 18 heures 30.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

I – COMPETENCE EAU POTABLE – CONVENTION A INTERVENIR AVEC LA CCPEVA

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) exercera, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « eau potable » à compter du 1^{er} janvier 2021.

Dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne du service « eau potable » par la CCPEVA, il apparaît nécessaire d'assurer, pendant une période transitoire, la continuité du service public et de mettre en place une coopération entre la commune de LARRINGES et la Communauté de Communes PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

A cette fin, il est proposé d'établir une convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la commune de Larringes assurera, à titre transitoire et pour partie, la gestion de la compétence « eau potable » et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de gestion de la compétence « eau potable » à intervenir avec la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, conformément au projet annexé à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le maire précise que ce dispositif temporaire est mis en place pour un an renouvelable par tacite reconduction.

Toute intervention des services communaux sera facturée à la CCPEVA selon un barème préétabli.

A partir du 1^{er} janvier, le territoire sera découpé en 3 secteurs d'intervention : Secteur Ouest - Plateau de Gavot, Secteur Est – Littoral, Secteur sud – Vallée d'Abondance. Trois types d'intervention seront mises en place : à la demande des usagers, programmées par la CCPEVA et les urgences (des astreintes seront organisées par la CCPEVA).

La commune de LARRINGES est rattachée au secteur Ouest dont l'accueil du public sera localisé à l'ancienne caserne des pompiers de Publier – 168 rue de la Forêt 74500 PUBLIER ou au siège de la CCPEVA - 851 avenue des Rives du Léman 74500 PUBLIER.

Les factures d'eau seront transmises aux usagers du service 2 fois par an (une facture d'acompte et une facture de solde).

Monsieur le Maire souligne qu'une attention particulière sera portée sur la convention financière avec la société des Eaux d'Evian et celle de vente d'eau potable par la commune de Saint-Paul-en-Chablais.

II – SUBVENTION – FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE (FOL74)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2020 intervenu le 24 février,

Considérant l'importance pour la vie locale de la pérennité du centre de loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 14 893.89 € à la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL74).

Madame LAINÉ s'interroge sur les raisons de l'augmentation du montant de la subvention par rapport à 2019.
Monsieur le Maire lui indique que le centre aéré a fonctionné au mois d'août contrairement aux années précédentes.
Dans le cadre de la procédure de marché négocié pour la gestion du centre de loisirs, Familles Rurales et Léo Lagrange ont déposé un dossier de candidature.
Léo Lagrange, structure nationale reconnue d'utilité publique depuis 1958, semble être le meilleur candidat. Un avenant avec la FOL74 pourrait être conclu pour assurer la continuité des activités du centre de loisirs jusqu'au 22 janvier 2021, date de prise de fonction du nouveau prestataire.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux en cours et à venir

Toiture de l'église : les travaux sont en cours.

Rénovation des studios : la rénovation des studios est terminée. Une locataire a déjà emménagé dans un des logements.

Compétence Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal s'est opposé au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance.

Au regard de la loi de prolongation de l'état d'urgence sanitaire en date du 14 novembre dernier, l'échéance du transfert automatique de la compétence PLU est repoussée au 1^{er} juillet 2021. Les délibérations d'opposition au transfert automatique devant être prises dans les trois mois précédant la date de transfert automatique, le Conseil Municipal devra donc à nouveau délibérer entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2021.

FC GAVOT

Monsieur Philippe BOCHATON indique que compte tenu de la démission de l'ensemble des membres du comité de direction, une assemblée extraordinaire a été organisée afin de nommer de nouveaux membres.

Spectacle des Chemins de Traverse

Mme Lecuyer, organisatrice des Chemins de Traverse, est venue présenter au Conseil Municipal le spectacle qui pourrait être joué à Larringes Samedi 16 janvier 2021 à 18H00 : aventures d'un facteur débutant – Spectacle pour toute la famille à partir de 6ans (humour et dérision).

Compte tenu des contraintes sanitaires, une scène est à prévoir et le nombre de spectateurs sera limité à 50.

Mme Lecuyer précise qu'une trentaine de billets a déjà été vendue. Mme CHESSEL souligne le faible nombre de places restant pour les habitants de Larringes.

Mme GUYOT demande comment réserver une place. Mme Lecuyer lui indique que les billets peuvent être achetés sur place le jour du spectacle, par internet sur le site ou directement à l'accueil de la Maison des Arts.

Une publicité sera diffusée (distribution de flyers, indication sur le panneau lumineux ...).

Ecole

Mme METRAL fait état des actions de solidarité menées dans le cadre de l'école : cartes de vœux confectionnées par les enfants de maternelle pour le CCAS, participation au « Père Noël Vert » (collecte de jouets pour le secours populaire), participation au défi solidaire « 100 boîtes cadeaux » pour les restos du cœur (92 boîtes récoltées).

La date de la prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 19 janvier 2021 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.